

Résolution de la CE de l'UD FO 94 du 12 septembre

La CE de l'UD FO 94 a discuté de la situation ce 12 septembre et du prochain CCN de la confédération des 24 et 25 septembre.

Elle approuve totalement l'orientation suivie par la confédération ces derniers mois qui a préservé l'indépendance de FO, un syndicat, pas un parti, en refusant notamment de donner la moindre consigne de vote lors des élections européennes et législatives malgré les diverses pressions exercées.

A juste titre, notre confédération est restée sur le terrain syndical en refusant d'appeler à participer à des manifestations politiques, comme celle du 7 septembre.

La CE de l'UD FO 94 constate que le gouvernement Barnier, imposé dans des conditions éloignées de la démocratie, a une feuille de route d'une brutalité inouïe.

La CE de l'UD FO 94 approuve totalement la déclaration de la CE confédérale du 5 septembre qui, pour être mise en oeuvre, nécessite que notre confédération :

- refuse de participer à toutes les tentatives de co-construction visant à impliquer les organisations syndicales dans la mise en oeuvre des contre-réformes,
- continue de préserver son indépendance vis à vis des partis et coalitions politiques en restant exclusivement sur le terrain syndical, celui des revendications,
- sollicite l'organisation d'assemblées de syndiqués et de salariés pour établir les revendications précises et décider sans attendre des moyens pour les faire aboutir.

La CE de l'UD FO 94 considère que, face à un gouvernement qui menace toutes les conquêtes sociales, l'heure est à l'action commune pour le faire reculer et gagner nos revendications. De ce point de vue, la CE de l'UD FO 94 estime indispensable de discuter de la journée d'action du 1er octobre initiée par la CGT. Sans attendre le prochain CCN, la CE de l'UD FO 94 invite la confédération à engager des discussions dès maintenant pour aboutir à un rapport de force national et interprofessionnel permettant de construire l'action commune.

Elle réaffirme son opposition aux journées saute-mouton, mais considère qu'il est urgent de construire rapidement l'action commune interprofessionnelle notamment pour la défense et le renforcement des services publics partout sur le territoire, l'abrogation de la réforme des retraites, la défense de la sécurité sociale et du droit à la santé, l'abandon définitif du projet de réforme de l'assurance chômage et l'augmentation générale des salaires, traitements, pensions et minima sociaux, action commune d'ores et déjà engagée dans plusieurs secteurs dans notre département (combat contre les fermetures de classes dans les écoles, pour la prime de 400 euros à France Travail, ATSEM à Choisy-le-Roi, ...). Elle mandate le secrétariat de l'UD pour rencontrer l'UD CGT 94 à ce sujet.

Adoptée à l'unanimité le 12 septembre